

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Doit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et de droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Septembre 1875.

Chronique générale.

L'INCIDENT D'EVREUX.

Qui donc a dit que la politique chôme ? Elle fait rage. Au milieu des petits travaux souterrains par où cherche à s'insinuer un orléanisme inavoué, et des querelles intestines des votants du 25 février, voilà que vient d'éclater une manifestation bonapartiste, telle que ce parti n'en avait point encore osé faire ; ce qui certes n'est pas peu dire.

D'après ces caractères, on peut augurer déjà que l'Ulysse du bonapartisme, le président du « comité de comptabilité », M. Rouher, n'était pas de cette équipée ; on peut deviner aussi que l'Achille du parti, M. Raoul Duval, en a été l'inspirateur et le héros.

Mais ce qu'on ne saurait deviner, ce qui ne peut manquer même d'exciter la plus grande surprise, c'est qu'un officier général en a fait partie, et partie des plus importantes. On va voir comment.

La scène est un banquet donné à Evreux, et où se sont trouvées réunies, d'âme aussi bien que de corps, cent quatre-vingts personnes.

Après un toast et un discours de deux comparses et une entrée en matière de M. Duval, M. Tardiveau, rédacteur en chef du journal bonapartiste le *Courrier de l'Eure*, lit une lettre de M. le vice-amiral de la Roncière le Noury. Cette lettre est datée du bord du *Magenta*, où M. de la Roncière commande l'escadre de la Méditerranée.

M. de la Roncière n'a pu venir à la réunion, mais il y est de cœur, et il a prié M. Tardiveau de se faire l'interprète de ses opinions politiques en général, et en particulier de sa façon d'apprécier le vote du 25 février. Sur ce point spécial, voici ce qu'il le charge de dire :

« Ce que vous pouvez dire, c'est que ce que je combattrai sans cesse, ce que ma droiture m'ordonne de combattre, ce sont les compromis et les défaillances dissolvantes de la peur, ce sont les déflections, les alliances honteuses de la haine, déflections et alliances qui ne sont pas nouvelles, hélas ! mais qui restent une flétrissure pour ceux qui n'ont pas su y échapper, pour ceux-là mêmes qui s'y préparent encore aujourd'hui. (Applaudissements et acclamations.) »

Qu'on ne croie pas cependant que l'amiral de la Roncière se mette en révolte contre la Constitution du jour ; il demeure fidèle à la personne du maréchal de Mac-Mahon, du moins provisoirement :

« Tout en restant appréciateur impartial des faits qui ont été accomplis avant le 24 mai, je ne cesserai, dit-il dans cette lettre, d'être le serviteur dévoué du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, tant qu'il ne sera pas emporté en dehors des voies conservatrices dans lesquelles, aujourd'hui, il s'attache à concentrer ses plus ardents efforts. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la phrase n'est pas au conditionnel, mais au futur : son auteur ne craint pas ; il prévoit.

M. de La Roncière appelle de tous ses vœux la révision de la Constitution ; mais qu'en veut-il faire ? Il ne le dit pas clairement. Le caractère de la réunion à laquelle il s'associe indique que c'est à l'Empire qu'il veut aller : pourtant, le passage suivant de sa lettre permettrait au moins d'en douter :

« J'ai la prétention que, lorsque le moment en sera venu, la France redevienne libre de son choix, et reprenne ainsi dans le concert européen la place que lui interdit la formule actuelle de son gouvernement. »

On sait, en effet, que, si l'Empire a brillé par quelque côté, ce n'est pas par la politique étrangère. Mais passons.

Le *Courrier de l'Eure*, auquel nous empruntons ce récit, signale, après la lecture de cette lettre, « des marques unanimes d'estime et d'approbation. »

M. Raoul Duval prend alors la parole. Nous renonçons à analyser son discours. L'orateur a été, en cette occasion, ce qu'il est toujours : audacieux avec habileté ; et le pêle-mêle de ses observations lui a servi, comme d'ordinaire, à faire passer les faussetés les plus notoires au milieu d'émouvantes vérités. C'est ainsi qu'il a pu glisser l'odieuse mensonge historique qui consiste à prétendre que la Restauration a été imposée par la force.

Son tempérament autant que son habileté l'ont conduit à faire l'apologie du bonapartisme beaucoup plus en attaquant la République qu'en défendant l'Empire. Il a pu aussi, hélas ! sans tenter de se mesurer avec la Monarchie, se contenter de signaler les déflections et les intrigues orléanistes. Sur ce terrain, il s'est lancé avec une fougue extrême. Qu'on en juge :

« Quoique j'aie, depuis cinq ans, assisté à bien des défaillances, constaté des évolutions pour le moins surprenantes, je ne crois pas encore qu'un mandat législatif puisse conférer le droit de tout faire, sans autre règle que l'échelle mobile de ses intérêts ou de ses passions, de ses sympathies ou de ses haines. (Applaudissements répétés.) »

« Sans doute, les nécessités de la vie représentative ne peuvent s'accommoder de la camisole de force du mandat impératif. Elles supposent une certaine élasticité dans les pouvoirs, et il faut au mandataire quelque liberté d'allures, mais il lui faut aussi le frein d'une certaine honnêteté dans le mandat. »

« Les députés que vous avez nommés en 1874 contre la liste républicaine n'ont pas reçu de vous le mandat d'aller siéger dans les conseils de la nation pour y faire tout juste la même besogne qu'auraient faite les candidats repoussés par vos suffrages. (Approbation générale.) »

C'est bien cependant le démoralisant spectacle qui vient de nous être donné spécialement par les partisans orléanistes. Ducs et princes en tête, ils avaient incontestablement le droit de devenir républicains. Il n'y a que les vanités étroites qui puissent avoir la prétention de refuser à l'expérience le droit de modifier leurs jugements en les éclairant. Mais ce qu'ils n'avaient pas le droit de faire, c'était d'imposer à leurs électeurs une Constitution républicaine, en vertu du même mandat qui leur servait de titre, il n'y a pas encore deux ans, pour travailler, avec l'ardeur que vous savez, au rétablissement de la Monarchie de Bourbon. (Approbation.)

« Si indulgent qu'on puisse être pour les faiblesses humaines, il y a des choses qui ne s'expliquent pas. Ceux qui ont mis l'utilité à la place de la conscience peuvent se les permettre, ceux qui ont gardé le culte de l'honnêteté les réprouvent et les flétrissent. (Acclamations répétées.) »

« Oui, des royalistes, impuissants à faire la Monarchie, pouvaient comme pis-aller se rallier à la République par crainte de l'Empire, qu'ils haïssent, mais il leur fallait demander aux électeurs qui les ont nommés s'ils partageaient au même degré leurs rancunes, et consentaient à leur renouveler, en vue d'un établissement républicain, le mandat dont ils les avaient honorés pour en finir avec lui. »

« La conscience populaire ne s'y est pas méprise, et les défiances républicaines ne se sont point effacées devant le vote de ceux qui avaient, le 24 mai 1873, renversé M. Thiers, auquel, pendant trois mois, ils se sont donné, sur tous les tons, le malin plaisir de rappeler qu'il avait autrefois écrit que la République, en France, tournait fatalement au sang ou à l'imbécillité. »

« La conscience populaire et le suffrage universel ne s'accommodent que des lignes droites, et chacun d'entre vous, en relisant ce petit livret bleu destiné à fixer dans vos souvenirs la grande charge opérée contre la République par mon collègue et votre représentant direct, M. le duc de Broglie, aura quelque peine à y ajuster comme conclusion les votes de ses amis et les siens depuis le 25 février dernier. (Rires et applaudissements.) Le 25 février, ils votaient une Constitution républicaine, et six mois auparavant tout juste, le 23 juillet 1874, les amis de mon noble collègue applaudissaient à cette déclaration que le malaise causé par le régime révolutionnaire n'a jamais cessé par la proclamation d'aucune Constitution républicaine. (Applaudissements ironiques et hilarité prolongée.) »

Le reste de la harangue va toujours s'échauffant de plus en plus. Et c'est là qu'avec une incohérence qui permet d'échapper aux explications difficiles, l'auteur mêle les diatribes les plus audacieuses en faveur de l'Empire à des charges furibondes contre les hommes de la République.

Dans tout cela, il n'y a rien qui nous regarde, et si nous voyons dans ces querelles envenimées de redoutables symptômes, elles nous trouvent préparés déjà à tout ce qu'elles présentent. Ce n'est donc qu'à titre de témoins que nous avons à noter la fureur que cette éloquence bonapartiste excite parmi les républicains.

Les journaux républicains du matin s'abandonnent à la plus violente colère, dont l'amiral La Roncière Le Noury est le principal objet.

Le *Courrier de France* adjure la commission de permanence et M. le duc Pasquier, « non pas seulement d'aviser, mais d'agir. »

L'*Événement* met le gouvernement en demeure de révoquer l'amiral bonapartiste.

Le *XIX^e Siècle* écrit ceci :

« Cette lettre a-t-elle été écrite en français ou en espagnol ? Possédons-nous, sans le savoir, un Pavia qui va sur l'eau ? Le ministre de l'intérieur a peut-être le droit d'ignorer le discours de M. Raoul Duval, puisqu'il se plaint dans l'ignorance des choses graves. Mais le ministre de la marine manquerait à tous ses devoirs, s'il ne répondait pas lui-même, en deux lignes, à la lettre de M. La Roncière Le Noury. »

En passant, que dites-vous d'un Pavia qui va sur l'eau ? C'est de M. About lui-même.

Inutile de constater que la République française est du même avis que ces feuilles. En présence de pareils faits, elle se demande où nous allons.

Où nous allons ? Nous allons où vont les peuples chez lesquels de déplorables faiblesses et de criminelles intrigues laissent le champ libre aux passions de partis qui ont égale raison de se haïr et droit égal à se mépriser.

Le Président de la République est de retour à Paris de sa terre de la Forêt dans le Loiret.

Il paraît probable que l'incident d'Evreux qui a produit une assez vive émotion dans les sphères politiques n'est pas étranger au retour du chef de l'Etat.

Le banquet qui devait avoir lieu à Troyes le 5 septembre, qui avait été ensuite ajourné au 19, n'aura pas lieu. M. Gambetta a décliné l'invitation qui lui avait été adressée en présence du refus des députés de l'Aube d'y assister.

Un journal étranger, honoré des communications de certains hauts personnages républicains, la *Gazette de Lausanne*, prétend que M. Buffet serait disposé à se retirer et qu'à la rentrée M. Dufaure serait chargé de constituer un cabinet. La nouvelle est controuvée.

D'après le *Progrès libéral*, de Toulouse, la majorité du ministère voudrait faire les élections générales fin novembre. Le centre droit « attacherait le grelot, » et au besoin l'on sacrifierait M. Buffet. Cette nouvelle vaut la précédente et elle sort peut-être de la même officine.

On lit dans l'Echo universel :

M. Jules Simon est revenu de Suisse, où il a eu une longue entrevue à Ouchy, avec M. Thiers, à qui il a communiqué les renseignements qu'il a recueillis sur les élections sénatoriales.

M. Thiers, interrogé par M. Jules Simon, qui lui demandait s'il persistait à ne pas vouloir se porter comme candidat au Sénat, a répondu, nous assure-t-on, qu'il préférerait entrer dans la Chambre des députés ; il a ajouté qu'il ne prendrait une décision définitive sur ce point qu'après avoir consulté ses amis. M. Thiers aurait ajouté qu'il est décidé à ne prononcer aucun discours avant les élections générales et à publier à ce moment une lettre-manifeste dans laquelle il ferait connaître sa pensée.

Nous trouvons dans le *Moniteur universel* la note suivante, que nous reproduisons, dit l'*Univers*, en faisant nos réserves sur le premier point, qui pourront demander certaines explications :

« L'*Univers* avait publié sur la fortune des princes d'Orléans une note que les journaux bonapartistes se sont empressés de reproduire. Cette note est remplie d'assertions fausses et d'énormes exagérations ; nous l'avons dit. L'*Univers*, tout en regrettant d'avoir accueilli la note, nous demande

de détruire les chiffres qu'il a publiés. Nous pourrions faire prochainement ce travail, pour lequel nous n'avons pas immédiatement sous la main toutes les données suffisantes; mais, à première vue, nous indiquons à l'Univers quelques-unes des erreurs capitales dans lesquelles on l'a fait tomber.

» La note estime, d'après des documents probablement faux, la fortune de Louis-Philippe en 1830 à 348 millions de francs, et prétend que, de crainte que cette fortune ne tombât dans le domaine de l'Etat, le nouveau roi en fit dotation à ses enfants. Le fait ainsi présenté est faux; Louis-Philippe ne disposa que de sa fortune privée; quant à l'apanage qui constituait la plus grande partie de la fortune des ducs d'Orléans, il fit retour au domaine de la couronne ou de l'Etat, qui le détient encore, et auquel d'ailleurs les princes d'Orléans n'ont jamais songé à le réclamer. La réunion de l'apanage des ducs d'Orléans au domaine de l'Etat est un acte légal qui n'a rien de commun avec la spoliation dont leur fortune privée fut l'objet en 1832. Ainsi, du fait de l'avènement de Louis-Philippe au trône, la fortune des d'Orléans fut réduite de toute la valeur de l'apanage, c'est-à-dire de 140 millions environ.

» Relevons encore une autre assertion. La note prétend que la forêt de Breteuil, acquise de M. Laffitte en 1831, au prix de 9 millions, est décuplée de valeur, ce qui fait de 90 millions; or, la forêt de Breteuil, que Louis-Philippe avait achetée à Laffitte pour l'obliger, a été revendue par la famille d'Orléans dans la liquidation des dettes de la liste civile qui suivit la révolution de 1848, pour une somme fort inférieure au prix d'acquisition. Voilà 90 millions (inventés par la note) à retrancher de leur fortune, ce qui, avec les 140 millions précédents, fait 200 millions. Deux erreurs, s'élevant à 200 millions, l'Univers en conviendra, c'est quelque chose. Le reste de la note est à l'avenant. Nous pourrions l'examiner plus en détail; en attendant, nous en avons assez dit pour édifier M. Louis Veulliot sur la valeur de ce document. »

* *

Une réunion d'ouvriers anglais et français a eu lieu lundi à Paris; les ouvriers anglais sont membres de la société ouvrière de la paix; on a beaucoup parlé de la paix universelle. Cela ne vaut que cette simple mention.

* *

Un violent incendie, dit l'Echo du Nord, s'est déclaré à Lille, mardi, vers une heure du matin, dans la maison de la rue de Paris, portant le n° 84 et occupée par MM. Monquet et Dubois, négociants en toile.

C'est au rez-de-chaussée que le feu se manifesta tout d'abord. Il y fit des progrès rapides. Vers une heure et demie, les flammes gagnaient le premier étage de la maison occupée par cinq personnes. Chassées par la fumée et les flammes, elles se réfugièrent en toute hâte aux étages les plus élevés, donnant l'éveil aux locataires du second.

Les deux familles, frappées de terreur devant l'incendie qui les poursuivait, n'hésitèrent pas à chercher un refuge sur les toits des maisons voisines, et après une traversée des plus périlleuses, parvinrent jusqu'à la maison de M. Thieffrey, chez lequel elles réussirent à descendre. Mais le feu avait pris sa proie. Presque nues, tremblantes encore d'épouvante, les personnes échappées à l'incendie reconnurent qu'un employé de la maison, le jeune Baron, ne les avait pas suivies dans leur fuite. M. Dubois revint pour le sauver; il était trop tard: les flammes sortaient de l'appartement. A quatre heures du matin on pénétrait dans la chambre de cet infortuné et on trouvait son cadavre entièrement carbonisé.

* *

Plusieurs journaux ont déjà parlé d'une scène qui s'est produite jeudi dernier, au café Bodoul, à Marseille, et dont les acteurs étaient MM. P. Baragnon et Morelli, tous les deux conseillers généraux du département des Bouches-du-Rhône. Nous empruntons le récit de cette scène à la Gazette du Midi:

Jeudi soir, au moment où les habitués du café Bodoul à Marseille, étaient en train de déguster leur chocolat, a eu lieu un incident qui a produit parmi eux une certaine émotion.

Le conseiller général républicain, M. P.

Baragnon, que l'on rencontre souvent dans ce café à la clientèle aristocratique, venait d'entrer et se dirigeait vers une table occupée par M. Bédaride, son collègue au conseil général, et deux autres personnes.

M. Baragnon, trouvant cette table trop encombrée, prit place sans rien dire à une table voisine, déjà prise par un consommateur, qu'on nous a dit être M. Morelli, de la compagnie Valéry, et conseiller général de la Corse.

M. P. Baragnon venait à peine de s'asseoir et de commander son déjeuner, lorsque M. Morelli, l'apostrophant vivement, lui dit:

— Il y a d'autres tables dans ce café! Je vous défends de vous mettre à celle-ci.

Puis, levant la main, il ajouta:

— Pas de réplique, ou je vous soufflète!

M. Baragnon, surpris de cette brusque attaque et ne reconnaissant pas la personne à la table de qui il était venu s'asseoir, s'empressa de se lever et dit à M. Morelli:

— Qui êtes-vous?

Celui-ci sortit alors sa carte et la remit à M. Baragnon, qui, après en avoir pris connaissance, pâlit et la mit dans sa poche en disant:

— Ah! je sais.

Voici l'explication de cette scène:

Quelques temps après le 4 septembre 1870, M. P. Baragnon fut nommé préfet à Nice, où se trouvait déjà M. Morelli, comme employé au chemin de fer.

A Nice, comme à Marseille, M. Morelli jouissait d'une bonne réputation. M. P. Baragnon, d'après de faux rapports et croyant voir tous les Corses du pays prêts à seconder les séparatistes, intima à M. Morelli et à ses compatriotes un ordre de départ. M. Morelli fut conduit à la préfecture par un commissaire central muni d'un mandat.

Il comparut devant M. Baragnon et lui déclara que ses affaires ne lui permettaient pas de quitter la ville. M. Baragnon ordonna alors l'arrestation de M. Morelli.

Nous pouvons ajouter que M. Morelli s'est fait, à plusieurs reprises, un plaisir d'expliquer l'aventure aux habitués du café Bodoul.

M. Baragnon, qui lui avait laissé le champ libre, contait ailleurs que s'il avait fait prendre et incarcérer M. Morelli, ce fut comme agent bonapartiste, poussant à la séparation de Nice avec la France, et qu'il ne fit qu'obéir à des ordres supérieurs.

Peu de jours après, M. Baragnon, révoqué pour la cause qu'on a pu connaître par notre publication des dépêches de l'époque, était remplacé par M. Blache, et le commissaire de la République faisait mettre en liberté M. Morelli.

Mais, à son passage à Toulon et à Marseille, M. Baragnon avait dépeint M. Morelli sous de telles couleurs, que lorsque ce dernier arriva à son tour à Marseille, il fut arrêté à la gare par les civiques et conduit à la prison de Saint-Pierre, sur un ordre signé Esquiros.

M. Morelli y resta près de vingt jours au secret, tout cela sans forme de procès et non sans danger, dans un moment où les prisonniers furent l'objet de menaces et de violences.

On comprend pourquoi, au café Bodoul, après avoir remis sa carte à M. Baragnon, M. Morelli a vainement attendu celle de l'ex-préfet de Nice.

* *

LES RÉSERVISTES TÉLÉGRAPHISTES.

Cent cinquante employés télégraphistes environ, réservistes de la classe de 1867, de Rouen, du Havre, d'Amiens, d'Evreux, de Caen et d'Alençon, ont été équipés samedi à Rouen et se sont mis en route lundi. Les surveillants, facteurs, employés de toute classe, jusqu'à la première, qui composent ce corps spécial, sont revêtus, dit le Journal de Rouen, d'un uniforme élégant. Les ouvriers des lignes sont vêtus à peu près comme les facteurs ruraux. Les employés de première classe ont le grade de lieutenant-télégraphiste. Ils sont soumis, ainsi que leurs subalternes, à la discipline militaire.

Ce corps d'employés est confié à M. Morrisse, ancien officier supérieur d'armée, un des inspecteurs télégraphistes du ministère de l'intérieur, dépendant en même temps du ministère de la guerre. Il est placé sous le commandement du général du corps d'armée.

L'appareil télégraphique employé est l'appareil Morse, avec la pile Marie-Davy, dont

les vases extérieurs, au lieu d'être en verre, sont en caoutchouc durci et contiennent une éponge imbibée d'eau.

Les postes sont munis, en outre, d'une sonnerie et d'un galvanomètre renfermés dans une boîte portative.

Les fils conducteurs se composent de plusieurs pièces de câble isolé que l'on déroule par terre, selon les besoins du service.

Quinze voitures du train des équipages militaires, conduites par des soldats de ce corps, renferment en outre tout le reste du matériel de télégraphie de campagne.

Etranger.

ITALIE.

Un congrès auquel prendront part les membres de toutes les chambres de commerce de l'Italie aura lieu prochainement à Rome.

ALLEMAGNE.

Les Allemands se proposent d'établir sur le Danube, entre Ratisbonne et Passau, une flottille de canonnières. Cette flottille serait semblable à celles qui existent déjà sur le Rhin et le lac de Constance. L'Autriche a depuis longtemps adopté cette mesure en ce qui concerne la partie du Danube qui traverse ses Etats.

BELGIQUE.

Bruxelles, 8 septembre.

Bazaine, accompagné de sa femme, est arrivé hier à Spa. La colonie bonapartiste l'attendait à la gare.

Des perquisitions ont été opérées hier chez des mineurs des charbonnages du Hazard, et ont amené la découverte d'armes chargées.

352 ouvriers ont repris leur travail.

Un nouveau convoi de pèlerins doit partir pour Rome le 15 septembre.

BAVIÈRE.

Il importe de tenir bon compte des renseignements qui nous arrivent sur l'état de la Bavière... — sur les dernières élections dans ce pays, sur les associations de résistance qui, à l'exemple de celles qui précédèrent 1870, se forment déjà en vue de l'annexion de la Bavière à la Prusse: — ces associations de résistance qui ont pour but d'enlever la couronne de Bavière à l'héritier présomptif du roi Louis, dans la crainte que si un prince arrivait au pouvoir les tendances de sa cour et de son gouvernement ne contrariaient la nouvelle unité allemande. On n'a pas encore prononcé le mot *annexion*. Les partisans de la Prusse ne prononcent encore que celui d'union. Pour cela on voudrait en Prusse annuler les droits particuliers que la Bavière s'est réservés pour ses armées par les traités de Versailles.

La Prusse craint donc que l'héritier du roi Louis arrivant au pouvoir ne se mette avec le parti catholique; que les affaires dans le sud de l'Allemagne n'échappent à la direction du cabinet de Berlin.

Et c'est pour parer à cet état de choses que les associations de résistance parlent d'union; — de révision des traités de Versailles qui font une situation particulière à l'armée bavaroise, — en attendant de pouvoir prononcer hautement, ce qu'on dissimule pour le moment, le mot annexion.

Et, fait des plus antipathiques, cette politique rencontre l'adhésion de plusieurs organes bavarois qui ne dissimulent nullement leur crainte du triomphe du parti radical.

TURQUIE.

On écrit de Constantinople, à l'Agence Havas:

En attendant que les consuls des puissances garantes et le commissaire impérial Server-Pacha, qui est parti jeudi soir pour l'Herzégovine par la voie de Kleck, fassent connaître leur arrivée à Mostar et le résultat de leurs premières démarches auprès des insurgés, le gouvernement turc expédie tout ce qu'il peut de troupes sur le théâtre des événements. C'est que l'on a ici une médiocre confiance dans cette double tentative de conciliation, bien que la Sublime-Porte soit décidée à ne pas marchander les concessions aux rebelles pour les amener enfin à

mettre bas les armes. Server-Pacha est muni d'instructions qui l'autorisent à tout promettre et à tout accorder de ce qui peut être compatible avec les droits souverains du sultan. »

ESPAGNE.

On écrit de Tolosa, le 5 septembre 1875 (quartier général officiel):

« Comme je vous l'ai annoncé, l'amiral alphonstiste Polo y Bernabé a été grièvement blessé au pied gauche et a reçu deux fortes contusions à la tête. Ont été aussi blessés à bord de la *Vitoria*, aux côtés de l'amiral, le commandant Catala, le secrétaire Garin, le lieutenant de vaisseau Elisa et le garde marin Gutierrez de Ruvalcaba.

» Les libéraux de Saint-Sébastien qui ont vu revenir dans un tel état ces *flamantis* officiers, qui avaient juré d'anéantir les villages de la côte, sont dans la plus grande consternation.

» Je dois aussi, sans revenir sur le débarquement d'armes dont je vous parlais dans ma dernière lettre, en rectifier avec plaisir le chiffre: Dix mille fusils, un million de cartouches et quatre canons. » Witworth, » tels sont les nouveaux engins de guerre que nous venons de recevoir.

» Hier, Sa Majesté Charles VII a visité diverses localités de la côte où les habitants ont reçu leur souverain avec des marques extraordinaires d'amour et de fidélité. Don Carlos a inspecté la batterie Motrico, qui donna la mort à l'amiral Barcaistegui. Il a vu ensuite une partie du matériel de guerre qui vient d'être débarqué.

» Le général Benavides et les brigadiers Cavero et Aurich accompagnaient Sa Majesté dans cette courte excursion.

» Le soir, le roi a fait son entrée à Durango. Toutes les maisons de la ville étaient illuminées avec profusion. Le général Vinallet, président du conseil suprême de guerre et marine, ainsi que les autorités civiles et ecclésiastiques, ont été aussitôt reçus par Sa Majesté.

» Le roi, avant de s'éloigner de la côte, avait voulu voir le bataillon d'officiers, glorieux vétérans qui, au poste du péril, font avec orgueil le service de simple soldat. En leur présence, au moment de prendre congé d'eux, Sa Majesté a eu l'un de ces sublimes élans du cœur que ne peuvent contenir les grandes âmes. Se découvrant devant eux, le roi prononça d'une voix émue ces magnifiques paroles: « Restes glorieux de l'antique Espagne, je vous salue et me découvre de vant vous, parce que vous me rappelez la majesté d'un peuple de géants, la majesté de notre chère patrie! »

» Une formidable explosion de vivats enthousiastes, d'acclamations délirantes dont les échos se perdaient dans l'immensité de l'Océan, répondit dignement à ces éloquents paroles du souverain.

» Quelques nominations, dont on augure les meilleures résultats, viennent d'être faites dans les provinces du Nord.

» Le brigadier D. Jose Larga y Donamaria a été nommé commandant général de l'armée de Navarre.

» Des autres nominations qui, quoique définitivement arrêtées, ne sont pas encore officiellement connues, je vous en parlerai prochainement. — J. B. »

Une dépêche d'Hendaye, datée du 7 septembre, annonce l'arrivée du roi Charles VII à Tolosa, où Sa Majesté se serait rendue pour rencontrer le général Dorregaray.

Ce dernier a su déjouer les plans de l'armée alphonstiste, qui voulait lui barrer le passage. Les colonnes sorties de Pampelune, de Lumbier et de Sanguesa n'ont pu parvenir à lui couper la route de Tolosa.

On télégraphie de Santander, à l'Agence Havas, que quatre prêtres viennent d'être arrêtés comme carlistes et conduits à Santander.

Le gouvernement de Madrid n'a qu'à continuer de prendre de semblables mesures contre le clergé pour non-seulement perdre toute popularité, mais encore se rendre odieux aux populations.

En Espagne, on ne froisse pas impunément les sentiments religieux d'un peuple resté profondément catholique.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XII.

REPRÉSENTATIONS DE LIGIER A SAUMUR.

En 1825, les 4, 6 et 8 septembre, un jeune acteur était entré six ans auparavant à la Comédie-Française, M. Ligier, se faisait connaître au public dans *Othello*, *Sylla* et *Manlius*. Le nouveau ténébreux ne promettait pas alors, paraît-il, le succès que l'artiste célèbre que l'on a connu de nos jours, en quels termes le journal de Saumur exprimait à son égard, à la suite des trois représentations qu'il avait données sur le théâtre de cette ville :

« Depuis Larive, il y a environ vingt-sept ans, aucun acteur tragique de la Comédie-Française ne s'était fait entendre à Saumur ; on pouvait espérer qu'à l'exemple du rival de Larive, M. Ligier aurait fait une ample moisson de gloire et d'abondantes recettes ; mais il n'en a point été ainsi. Soit que nous soyons plus difficiles que nos pères, soit que le théâtre ait été alors beaucoup mieux secondé, le succès de ce dernier vit encore, et le passage de M. Ligier sera peut-être bien vite oublié des personnes qui viennent d'assister à ses représentations. »

« *Othello*, *Sylla*, *Manlius*, trois rôles ou Talents élevés souvent au-dessus de lui-même, par son imitateur ; nous avouons, à la Comédie-Française, que plus d'une fois, dans le rôle de M. Ligier, que nous d'un modèle, mais que nous a été fort éloigné dans *Manlius*, et n'a été qu'un acteur très-ordinaire dans

« La pièce de Ducis offrait un vaste champ à son énergie, à la fougue, à l'étendue de sa verve, à la rudesse, à la rapidité de ses gestes. Bien pénétré de son rôle, son débit, la pureté de sa physionomie ont su constamment donner au caractère du More cette teinte de noblesse qui lui convient, et nous pouvons assurer que, s'il avait eu une Desdemone jeune, dont la mémoire eût été plus vive, dont la physionomie, l'âme, le jeu eussent été capables de l'électriser, il eût constamment enlevé nos suffrages ; mais quelle ardeur du feu qui l'animait, l'aspect de sa jeune épouse, et il a été capable de tout son art pour en conserver quelques étincelles en sa présence. »

« Le rôle de *Sylla* exigeait plus de profondeur, moins d'emportements et d'éclats de voix, il ne convenait guère au talent de M. Ligier ; *Sylla*, en effet, quoique violent, et d'un caractère à la liberté, doit conserver la dignité d'un dictateur, même au milieu de ses fureurs et de ses proscriptions, car tout dans sa bouche s'explique par la raison d'Etat. C'est pourtant après cette pièce, qui a été beaucoup à désirer, que M. Ligier, habitué, à ce qu'il paraît, à se faire applaudir, est venu, sur la foi de quelques cris, se présenter aux honneurs de l'ovation. Il a été, se rendant justice à lui-même, mieux assuré des dispositions des spectateurs, et nous doutons qu'il ait été beaucoup flatté de son triomphe, car son triple salut a été reçu froidement, et plus d'un murmure a été mêlé aux minces applaudissements du public. C'est un succès d'estime qu'il a obtenu, mais qui n'ajoutera pas un fleuron de plus à sa gloire dramatique. »

(La fin à demain.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mardi soir, le village de Champmeaux, commune de Distré, a été mis en émoi par un incendie. Au voleur ! que poussaient les habitants du hameau, et par la fuite d'un voleur qui se sauvait dans la direction de Distré.

Le sieur Jean Breton, cultivateur, avait été surpris chez les époux Foucault un incendie qui portait un gros paquet de linge sur un lit. A son allure, il conçut des soupçons et s'empressa d'avertir les plus voisins qui constatarent aussitôt qu'ils étaient victimes d'un vol.

Immédiatement ils donnèrent l'alarme ; on se mit à la poursuite de l'étranger. Celui-ci voyant cerné, lâcha son paquet et se précipita à toutes jambes par monts et par vaux. A ceux qui cherchaient à lui barrer le passage, il semblait les mettre en joue. Le sieur Gautier l'atteignit cependant, et une lutte très-vive s'engagea, lutte qui devint inégale, parce que le voleur, armé d'un couteau et non d'un revolver, ainsi

qu'on le croyait, en porta deux coups à son adversaire, l'un à la joue, l'autre à l'épaule droite. Cette dernière blessure n'est pas sans gravité.

Le jeune Louis Biais, qui travaillait dans un champ voisin, accourut au secours de Gautier, désarma le voleur et le maintint serré jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts.

L'exaspération était grande, et le larron eût pu en être victime sans l'intervention de l'autorité.

Cet étranger avait été vu toute l'après-midi dans le canton. On a pu constater son identité par les papiers dont il était porteur. Il se nomme Bouet et est originaire de Chemillé. Il a été occupé en dernier lieu à Angers comme manœuvre.

Aujourd'hui, Bouet est écroué à la maison d'arrêt de Saumur. Il n'aura pas à répondre seulement de ce double fait de vol et de tentative d'assassinat. Le paquet qu'il a abandonné dans sa fuite contenait non-seulement le linge enlevé aux époux Foucault, mais plusieurs vêtements que vraisemblablement il se sera procuré de la même façon.

THEATRE DE SAUMUR.

La représentation d'hier soir, qui avait attiré un public assez nombreux, a été aussi brillante qu'il était permis de l'espérer. M^{lle} Scriwaneck est toujours l'inimitable actrice que chacun connaît ; le succès l'accompagne partout où il lui plaît de montrer son talent. Elle est du reste fort bien secondée par les autres artistes, notamment par M. Vassor, parfait comédien, et qui excelle dans les scènes d'imitation.

Dimanche dernier, des élections partielles pour le Conseil municipal ont eu lieu au Mans. L'Union de la Sarthe constate que « les candidats enclins à faire de la politique partout et avant tout » ont été élus dans toutes les sections qui ont pris part au vote, c'est-à-dire que les républicains l'ont emporté. Ils n'ont pas eu grand mérite, puisqu'ils n'avaient à lutter contre personne. En effet, les abstentions ont été très-nombreuses, et comme toujours ce sont les conservateurs qui ont abandonné la lutte. « Ils ont commis une grande faute, et assumé une lourde responsabilité, » dit notre confrère. Les nouveaux conseillers républicains n'ont même pas obtenu la moitié des suffrages des électeurs inscrits ; ils sont les élus d'une minorité. La majorité des habitants de ces sections ne sera pas représentée au Conseil municipal.

Un effroyable incendie a éclaté dimanche à Viville, commune de Champniers, près d'Angoulême.

Voici les détails que donne la *Charente* :

« Vers neuf heures du soir, le clairon d'alarme se faisait entendre dans toutes les rues de notre ville. Un incendie venait d'éclater au village de Viville, commune de Champniers, dans une maison habitée par les époux Jean Brousse ; le mari est cordonnier de son état, et la femme tient une boutique d'épicerie. »

« Vers sept heures, la nommée Catherine Mausset étant venue acheter un litre de gaz Mill, M. Brousse voulut servir cette femme ; le feu prit alors à une lampe économique qu'il venait d'allumer. Brousse chercha à l'éteindre, et, dans son mouvement, il abandonna la bouteille qu'il tenait à la main, ainsi que le bidon rempli d'essence de gaz Mill. Au même instant, la maison a été complètement envahie par les flammes. Trois autres bidons, dont deux contenaient du gaz Mill et l'autre du pétrole (environ 20 litres chacun), ont aussitôt fait explosion. »

« Brousse, dont les vêtements avaient pris feu, courut aussitôt au premier étage, que les flammes avaient déjà atteint, pour sauver deux de ses enfants qui dormaient sur un lit ; l'un de ces petits, Auguste, est âgé de sept ans ; l'autre, Alexandrine, est une petite fille de trois ans. »

« Malheureusement le feu s'est communiqué au lit, et Brousse a dû les abandonner à la rage du feu ; lui-même s'est précipité, tout en flammes, par une croisée située à trois mètres cinquante centimètres du sol. Brousse était dans le plus triste état, tout son corps était couvert de brûlures. »

« Cependant les secours arrivaient sur le lieu du sinistre ; les voisins, formant une chaîne, puisaient l'eau à un ruisseau se trouvant à environ cent mètres de là. »

« Cinq pompes sont venues de Ruelle et d'Angoulême sur le lieu du sinistre ; une seule toutefois, celle de Ruelle, a fonctionné. »

« Vers trois heures, on s'est rendu maître du feu ; à 4 heures, ce matin, les sapeurs-pompiers rentraient à Angoulême. »

« Les cadavres des pauvres enfants ont été trouvés dans les décombres par les nommés Raymond, propriétaire, et Lacoste, charpentier ; ces cadavres étaient tout carbonisés. »

« Outre la mort de ces deux enfants, on a à déplorer la perte matérielle dont Brousse est victime, perte consistant en bâtiment, marchandises et mobilier ; le tout s'élève approximativement à 2,500 fr. Rien n'est assuré. »

« Au moment où l'incendie a éclaté chez M. Brousse, celui-ci possédait en or, argent et billets de banque, une somme de 480 fr. qui n'a pas été retrouvée. »

« Brousse n'a survécu que quelques heures à cet affreux sinistre. »

Madame DIXSAUT a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du lundi, 4 octobre prochain, elle donnera des leçons particulières, et ouvrira un cours d'enseignement qui aura lieu, tous les jours, de 4 heures à 3 heures, rue de la Chouetterie, n° 47, le samedi et le dimanche exceptés.

Le prix du cours est fixé à 40 fr. par mois.

Les mères pourront y assister et se rendre ainsi compte des progrès de leurs enfants.

Madame Dixsaut prie les parents qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de faire inscrire leurs enfants, dès le 20 septembre, de 4 heures à 7 heures, à son domicile, rue de la Chouetterie, n° 47.

Faits divers.

Il paraît que la ville d'Aix est, depuis trois jours, plongée dans les ténèbres, par suite d'une fuite générale de gaz. On a dû le remplacer par le pétrole ; mais ce mode d'éclairage est complètement insuffisant. On ne circule plus dans les rues qu'avec des fanoux.

Quelques explosions sans accidents ont eu lieu sur divers points où le gaz s'était accumulé. On cherche les fuites en pratiquant des sections pour circonscrire le dérangement.

L'industrie de la soie est à la veille de reprendre à Avignon l'importance et l'activité qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Après des essais fructueux faits depuis une dizaine d'années, dit un journal d'Avignon, l'industrie lyonnaise a compris qu'elle devait nous rendre ce qu'elle nous avait ravi. Elle vient d'établir parmi nous de nouvelles maisons pour la fabrication des soieries, pour celles des *Florence* en particulier, que l'émigration italienne nous avait apportée au quatorzième siècle et que, par la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV enlevait à nos pères. Il paraît que l'atmosphère de notre plaine est on ne peut plus favorable à cette fabrication, et que nulle part on ne saurait obtenir des résultats plus satisfaisants au point de vue de la force de l'étoffe et de la solidité du travail.

Un peuple qui ne rit pas. — M. Hartschorne, fonctionnaire supérieur du gouvernement des Indes, a découvert dans un coin de l'île de Ceylan une petite peuplade d'une race particulière, les *Weddas*. Ils sont d'une taille exigüe comme les *Lapons* ; leur caractère est très-doux ; mais, signe tout exceptionnel, ils ne rient jamais, au grand jamais.

M. Hartschorne a fait exécuter devant eux les excrécités les plus bouffantes, leur a fait dire les choses les plus plaisantes ; jamais sur le visage d'aucun d'eux un seul muscle n'a bougé.

Un maire de l'une des petites localités des environs de Paris racontait hier l'odyssée d'un notaire qui, emporté par son ardeur, chassant à courre un lièvre et ne connaissant plus d'obstacle, comme Guzman, eut à subir en moins d'une heure huit contraventions de toute nature. Le lièvre forcé lui a coûté 4,750 francs.

Si la chambre des notaires le savait !

Dernières Nouvelles.

Le décret suivant, que publie l'*Officiel*, met fin à toute polémique relativement à la première question que soulevait le cas de l'amiral La Roncière :

« Par décret du Président de la République, en date du 8 septembre, rendu sur la proposition du ministre de la marine, M. le vice-amiral Rose a été nommé au commandement de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, en remplacement du vice-amiral baron de La Roncière Le Noury. »

Mercredi soir, l'Agence Havas avait remis à ce sujet, aux journaux, la note suivante :

« Dès que le Président de la République a eu connaissance de la lettre de l'amiral de La Roncière, lue dimanche dans un banquet à Evreux, il l'a considérée comme assez grave pour motiver une réunion du conseil. »

« Plusieurs des ministres étant absents ce matin de Paris, le conseil n'a pu avoir lieu que cette après-midi assez tard. »

« Le conseil a pris une décision qui ne sera connue que demain. »

La France donne, sur les délibérations du conseil des ministres qui ont abouti au décret qu'on vient de lire, les détails suivants, dont nous lui laissons, bien entendu, toute la responsabilité :

« M. le maréchal de Mac-Mahon, revenu de la chasse pour un jour, se trouvait à l'Elysée. Il a assisté à plusieurs conférences ayant pour but d'arrêter ce qu'il convenait de faire. L'absence momentanée de M. l'amiral de Montaignac paraissait devoir retarder toute décision ; mais l'honorable ministre de la marine, avisé par dépêche de l'incident, a nettement qualifié la lettre du commandant de l'escadre d'évolutions et s'est montré partisan d'une répression sévère. Le conseil en a délibéré, sous la présidence du maréchal. »

« Tout d'abord, il y aurait eu quelques hésitations, nous dit-on, mais elles auraient été levées, grâce à l'attitude déterminée du Président de la République, qui aurait rappelé la destitution de M. le général Carrey de Bellemare pour un fait analogue, et qui, dans une brève allocution, aurait dit qu'avant d'être Président de la République il eût considéré comme une faute de sa part d'intervenir dans la politique. »

« Un ministre aurait fait observer alors que l'amiral est député, et qu'à ce titre il a pu dire son avis sur des mouvements parlementaires ; mais il aurait été répondu à cette objection que, sur son vaisseau amiral, M. La Roncière Le Noury n'est pas plus député que le dernier de ses matelots. »

« Bref, le conseil a décidé, conformément à l'avis du ministre de la marine et du Président de la République, que M. l'amiral La Roncière Le Noury, commandant l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, serait relevé de ses fonctions. »

La correspondance Havas publie la note suivante :

« Quelques journaux publient aujourd'hui des renseignements inexacts au sujet de la séance qu'a tenue hier le conseil des ministres, et qui était motivée par la lettre de M. l'amiral La Roncière. Nous sommes en mesure de garantir l'authenticité des renseignements suivants :

« Dès mardi soir, M. le Président de la République a été saisi, à son arrivée à l'Elysée, à onze heures, de la lettre de M. l'amiral La Roncière par les ministres présents à Paris, qui ont appelé son attention sur cette lettre et lui ont demandé s'il n'y avait pas lieu de convoquer le conseil. »

« M. le Président de la République l'a considérée comme assez grave pour motiver la réunion immédiate du conseil. Mais M. le ministre de la marine, principal intéressé, se trouvant en Normandie, le conseil a dû attendre son retour et n'a pu se réunir qu'hier assez tard dans l'après-midi. »

« A l'unanimité des membres présents, sans qu'aucun débat ait eu lieu et sans qu'il ait été présentée aucune des observations ou réflexions que rapportent quelques journaux, le conseil a immédiatement résolu la mesure qui a été prise et qui, d'après ces faits, était probablement arrêtée à l'avance dans l'esprit de chacun de ses membres. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu aux Sables-d'Olonne le 19 septembre, des trains de plaisir seront organisés pour cette ville. Des affiches indiqueront prochainement les heures de départ et d'arrivée ainsi que le prix des places.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les dix-neuf premiers fascicules sont en vente.

Dans le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine, nous trouvons une superbe planche en double format qui attirera l'attention de toutes les personnes de goût. C'est une fantaisie ingénieuse et charmante, intitulée le Bac japonais, où le burin du graveur a rivalisé de talent avec le crayon du dessinateur. Nous avons également à signaler les sujets suivants: combat, sous les murs de Trébinje, entre les Turcs et les insurgés d'Herzégovine; la chapelle élevée, à Zanzibar, sur l'emplacement du marché aux

esclaves; le capitaine Webb abordant sur la plage de Calais, après avoir traversé la Manche à la nage; le grand festival orphéonique du jardin des Tuileries; la revue comique du mois, par Cham, douze gravures pleines de verve et d'esprit; la collision entre le yacht de S. M. la reine d'Angleterre et une goélette de plaisance, etc. — Rébus, problème d'échecs. — Cette seule nomenclature suffit pour montrer combien l'Univers illustré est un journal attrayant et varié. Quant à sa partie littéraire, il nous suffit de dire qu'elle est à la hauteur de sa partie artistique.

M. L. de Viel-Castel, de l'Académie française, vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy, le tome XVII de son Histoire de la Restauration qui a, comme on sait, mérité à l'auteur le grand prix Gobert.

Dans ce nouveau volume sont racontés et appréciés les événements politiques qui marquèrent les années 1826 et 1827: La formation de la Société Aide-toi; la mort de Manuel, dont les obsèques donnèrent lieu à une éclatante manifestation de l'opinion publique; la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections libérales; les troubles de Paris, la formation du ministère Martignac, la bataille de Navarin et le vote d'une loi relative au régime de la presse périodique.

C'est l'époque des luttes ardentes à la tribune et dans la presse. On est en pleine recrudescence d'idées libérales, et l'étude de cette période est à la fois pleine d'intérêt et féconde en enseignements.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES

SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829

15, rue de la Banque, 15, Paris.

Capital de garantie et fonds placés:

TRENTE-HUIT MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES DE CAPITAUX

Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

ASSURANCES MIXTES

Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.

PARTICIPATION

Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.

DOTS POUR LES ENFANTS

Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.

RENTES VIAGÈRES

Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.

La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.



POMPE ROTATIVE

CONSTRUITE SPÉCIALEMENT POUR LE TRANSVAIEMENT des

Vies, Hautes, Basses, etc.

Débit de 2,000 à 9,000 litres à l'heure.

J. MORET et BROQUET, Constructeurs brevetés s. g. d. g. 121, rue Oberkampf, Paris. Envoi franco de prospectus. Représentés à Angers par MM. MARTIN Fournier articles de caves.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers: 6 heures 10 minutes du matin. 11 — 20 — — — — — 7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur: 6 heures 10 minutes du matin. 10 — 45 — — — — — 6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	60	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	745	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	717	50	6 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	20	»	Crédit Mobilier.	189	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	657	50	12 50
5 % jouiss. novembre.	104	20	»	Crédit foncier d'Autriche.	546	25	»	Société autrichienne, j. janv.	612	50	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	75	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	477	50	»	Est, jouissance nov.	577	50	»	Orléans.	314	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	477	50	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	963	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	311	75	»
— 1865, 4 %	502	50	5	Midi, jouissance juillet.	693	75	»	Est.	309	50	»
— 1869, 3 %	347	»	»	Nord, jouissance juillet.	1177	50	5	Nord.	316	»	»
— 1871, 3 %	323	50	»	Orléans, jouissance octobre.	995	»	»	Ouest.	309	»	»
— 1873, 4 %	466	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	618	75	1 25	Midi.	309	50	»
Banque de France, j. juillet.	3865	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1000	»	»	Deux-Charentes.	289	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	24	»	»	Vendée.	228	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	497	50	»	Société Immobilière, j. janv.	24	»	»	Canal de Suez.	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 f. p.	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	398	50	3 75				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 45 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — — — — (arrête à Angers) 9 — 1 — — — — — omnibus. 1 — 33 — — — — — soir, — — — — — 4 — 19 — — — — — express. 7 — 33 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 4 minutes du matin, omnibus-midi. 8 — 20 — — — — — omnibus. 9 — 50 — — — — — express. 12 — 38 — — — — — soir, omnibus. 5 — 44 — — — — — express. 10 — 28 — — — — — express-poste. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saint-Florent, près Saumur, à l'angle de la route et de la rue qui conduit à l'église, formant un très-bel emplacement. S'adresser à M. René PILIER, cordier à Saint-Florent, ou à M^e CLOUARD, notaire. (434)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Servitudes et dépendances, avec ouche, 66 ares de terre et bois; le tout situé à la Godelinière, commune de Saint-Lambert, occupé par les sieurs Tétédoje. (435)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 septembre 1875, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES BIENS

Ci-après, Dépendant de la succession de M. Jacques LEROUX.

A Saint-Jacques, près la Levée-Neuve, en Saint-Lambert, une propriété, consistant en maison ayant deux chambres à feu, avec four, écurie, toitures, grange, et 71 ares 50 centiares de terre labourable, affée de vigne et d'arbres fruitiers; le tout dans un ensemble, joignant M. Morillon, la ferme des Gagneries et la rue Saint-Jacques.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication, pour la totalité ou pour partie. S'adresser audit notaire ou à M. Charles LEROUX, à Saumur, rue Verte, n° 6. (404)

A VENDRE OU A LOUER DE SUITE,

Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

LE BEAU JARDIN

ET LES VASTES BATIMENTS DE LA MAREMAILLET

Situés à Saumur, en face de l'Institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers. Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport.

Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits. La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures. S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (406)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LE MOULIN A EAU DE FOLLET

Commune de Courchamps. S'adresser à M^e CLOUARD. (425)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON

A Saumur, rue Saint-Lazare, n° 18, en face de la gare de Poitiers; PETIT JARDIN

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (389)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON

A Saumur, rue Saint-Lazare, n° 18, en face de la gare de Poitiers; PETIT JARDIN

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (389)

L'EAU DE SUEZ

Etudes de M^e CLOUARD, notaire, et de M^e CALLIER, avoué, à Saumur.

A VENDRE

Par suite de conversion, A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, notaire,

Le dimanche 26 septembre 1875, à midi,

DEUX MAISONS

Se joignant, situées à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 31 et 33, et place de Nantilly, appartenant à M^{me} veuve Martin-Reneaume. Mise à prix de chacune des maisons, 2,000 francs. Voir les affiches pour la désignation. (405)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o MAISON, à Saumur, quartier de la Croix-Verte, sur la vieille levée, connue autrefois sous le nom d'hôtel du Lion-d'Or;

2^o JARDIN, derrière la maison, contenant environ 15 ares, avec bâtiment, cave et puits; fermiers: époux Alleaume;

3^o Autre JARDIN, au même canton, de 8 ares, avec pompe, bassin et pavillon; fermier: Perroleau.

S'adresser à M^{me} veuve MARQUET-THOREAU, à Saumur, rue de la Chouetterie, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON

A Saumur, rue Saint-Lazare, n° 18, en face de la gare de Poitiers; PETIT JARDIN

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (389)

VACCINE DE LA BOUCHE SUPPRIME INSTANTANÉMENT LES MAUX DE DENTS

Conservation, blancheur des Dents et pureté d'haleine. Lire la Brochure. BESSON, pharm. à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes. Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Rue de l'Échelle. S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A VENDRE

Par suite de départ, UNE AMÉRICAINE

BON CHEVAL ET HARNAIS. S'adresser au bureau du journal.

PRAIRIE AU VERT POUR CHEVAUX

Aux Huraudières. S'adresser à M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, ou à M. FOUCHIER, près la barrière du Bray.

UNE MAISON DE ROUENNERIE demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Avis aux Ferronniers et aux Cultivateurs.

Une nouvelle batteuse, pour la force de deux hommes ou chevaux, va faire une révolution entre tous les systèmes connus. 21,000, vingt-et-un mille pièces ont été vendues pendant les premières années. Prix, pour la plus petite, frs. 500, rendue franco frontière française. — Remise aux négociants. — S'adresser, par lettres françaises, au fabricant

Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche). Frauensbrückenstrasse, 13.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.